

● LE RÔLE DES PROFESSIONNELS

Le rôle du psychologue dans le parcours TND

🕒 6 min de lecture 📄 Fiche destinée aux parents

📁 PCO 24 × Psychopedia Formations

Pourquoi consulter un psychologue dans le parcours TND ? Quels bilans réalise-t-il ? Comment son rôle s'articule-t-il avec les autres professionnels ? Cette fiche vous éclaire sur cette consultation clé.

1. Qui est le psychologue ?

Le psychologue est un professionnel de la santé mentale dont le titre est protégé par la loi depuis 1985. Il n'est pas médecin : il ne peut donc pas prescrire de médicaments ni poser de diagnostic médical au sens strict.

Sa formation :

- Master (Bac +5) en psychologie, obtenu à l'université
- Spécialisation possible : psychologie clinique, neuropsychologie, psychologie du développement de l'enfant, etc.
- Stages obligatoires en milieu clinique ou médico-social au cours de la formation
- Inscription obligatoire au répertoire national ADELI auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) du département d'exercice

Ses domaines d'exercice : Le psychologue peut exercer en cabinet libéral, à l'hôpital, dans des structures médico-sociales (CAMSP, CMPP, CMP), à l'Éducation nationale (psychologue scolaire, qui est un statut distinct) ou dans

des associations. Dans le cadre du parcours TND, c'est généralement le psychologue clinicien ou le neuropsychologue qui intervient.

À ne pas confondre avec :

- **Le psychiatre** : médecin spécialisé en santé mentale, qui peut prescrire des traitements médicamenteux et poser des diagnostics médicaux. En pédiatrie, c'est le **pédopsychiatre** qui intervient pour les enfants.
- **Le psychothérapeute** : titre réglementé depuis 2010, pouvant être détenu par un psychologue, un psychiatre ou un médecin ayant suivi une formation complémentaire en psychothérapie. Tous les psychologues ne sont pas psychothérapeutes.
- **Le psychanalyste** : titre non réglementé en France, n'impliquant pas nécessairement de diplôme universitaire en psychologie.

2. Quel est son rôle dans le parcours TND ?

Dans le contexte des troubles du neurodéveloppement, le psychologue réalise principalement des **bilans psychologiques et neuropsychologiques** qui permettent de mieux cerner les forces et les difficultés de votre enfant.

Ce qu'il évalue :

- Les capacités intellectuelles globales (le « QI » ou quotient intellectuel)
- La mémoire (à court terme, à long terme, de travail)
- L'attention et les fonctions exécutives (organisation, planification, flexibilité mentale)
- Le traitement du langage et des informations visuelles
- Les habiletés sociales et les comportements adaptatifs
- L'état émotionnel et psychologique de l'enfant et de la famille

Pour quels TND intervient-il typiquement :

- Trouble du spectre de l'autisme (TSA) : évaluation des profils cognitifs et des habiletés sociales
- TDAH (trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité) : évaluation de l'attention, des fonctions exécutives
- Troubles Dys (dyslexie, dyscalculie, dyspraxie...) : évaluation des apprentissages et du profil cognitif
- Trouble du développement intellectuel (TDI) : évaluation des capacités adaptatives

Ce qu'il ne fait pas :

- Prescrire des médicaments (c'est le rôle du médecin)
- Poser un diagnostic médical officiel de TND au sens de la CIM-11 (c'est le rôle du médecin spécialiste, pédopsychiatre ou neuropédiatre)
- Rééduquer la motricité ou l'autonomie (c'est le rôle du psychomotricien ou de l'ergothérapeute)

3. Quand consulter ce professionnel ?

Certains signes peuvent amener votre médecin à orienter votre enfant vers un psychologue dans le cadre du parcours TND. Ces signes ne signifient pas qu'il y a forcément un trouble grave, mais qu'une évaluation approfondie peut aider à y voir plus clair.

Difficultés dans les apprentissages scolaires

- Votre enfant a du mal à apprendre à lire, à écrire ou à compter malgré des efforts réguliers
- Il présente un décalage important par rapport aux autres enfants de son âge
- Il oublie rapidement ce qu'il vient d'apprendre

Difficultés attentionnelles et comportementales

- Votre enfant a du mal à rester concentré sur une tâche, s'agite beaucoup ou, au contraire, est très lent
- Il perd souvent ses affaires, a du mal à s'organiser
- Il réagit de façon intense aux frustrations ou aux transitions

Difficultés relationnelles et sociales

- Votre enfant a du mal à se faire des amis ou à comprendre les règles implicites des jeux collectifs
- Il présente des comportements très répétitifs ou des intérêts très restreints
- Il a du mal à saisir l'humour ou les sous-entendus dans les conversations

Préoccupations développementales précoces

- Chez le très jeune enfant : retard dans l'apparition du langage, peu de contact visuel, peu de pointage

4. Comment se déroule un bilan ?

Le bilan psychologique peut faire peur aux parents comme aux enfants, car le mot « bilan » ou « test » évoque souvent une évaluation scolaire. Il est important de savoir que **ce n'est pas un contrôle de connaissances** : il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. L'objectif est de comprendre comment votre enfant fonctionne, et non de le noter.

Durée et organisation : Un bilan psychologique complet s'étale généralement sur **2 à 4 séances** de 45 à 90 minutes chacune, réparties sur plusieurs semaines. Il comprend :

1. **Un entretien initial avec les parents** : le psychologue recueille l'histoire de votre enfant, vos préoccupations, le contexte familial et scolaire. Vous n'êtes pas jugés : ces informations sont précieuses pour interpréter les résultats.

2. **Les séances de passation de tests** : votre enfant réalise différentes épreuves avec le psychologue, souvent présentées comme des jeux ou des puzzles. On utilise des outils standardisés et étalonnés, c'est-à-dire que les résultats sont comparés à ceux d'autres enfants du même âge.
3. **Une séance de restitution** : le psychologue vous explique les résultats dans un langage accessible et vous remet un compte-rendu écrit.

Les outils utilisés : Parmi les tests les plus courants pour les enfants :

- **WPPSI-IV** (pour les enfants de 2 ans 6 mois à 7 ans 7 mois) : évalue les capacités intellectuelles des jeunes enfants
- **WISC-V** (pour les 6-16 ans) : outil de référence pour l'évaluation intellectuelle des enfants d'âge scolaire
- Des tests complémentaires pour l'attention (TEA-Ch), la mémoire (CMS), le comportement (questionnaires Conners, BRIEF), le TSA (ADOS-2, ADI-R), etc.

Ce à quoi vous attendre en tant que parent :

- On vous demandera d'être présent lors de l'entretien initial mais pas forcément lors des séances de tests (pour permettre à l'enfant d'être dans les meilleures conditions)
- Il peut y avoir un délai de quelques semaines entre les séances et la remise du compte-rendu
- Le compte-rendu pourra être transmis, avec votre accord, au médecin coordonnateur et aux autres professionnels du parcours

5. Comment se déroulent les séances de suivi ?

Au-delà du bilan, le psychologue peut également assurer un **suivi thérapeutique** de votre enfant : soutien psychologique, travail sur l'estime de soi, gestion des émotions, ou accompagnement parental.

Fréquence et durée :

- En général, une séance par semaine ou toutes les deux semaines

- Durée habituelle : 45 à 60 minutes par séance
- La durée totale du suivi dépend des besoins de l'enfant : quelques mois à plusieurs années

Ce que fait l'enfant pendant les séances : Selon l'âge et les objectifs, les séances peuvent prendre des formes très diverses : jeux, dessin, conversations, jeux de rôle, relaxation, activités créatives. Le psychologue adapte sa pratique à chaque enfant. Pour les plus petits, le jeu est souvent le principal vecteur de communication.

La place des parents :

- Vous pouvez être impliqué régulièrement dans le suivi, notamment pour une **guidance parentale** : le psychologue vous aide à comprendre le fonctionnement de votre enfant et à adapter vos pratiques éducatives au quotidien
- Des bilans d'évolution intermédiaires peuvent être organisés pour faire le point avec vous

6. Le psychologue dans le parcours PCO 24

Dans le cadre de la PCO 24 Dordogne, le bilan psychologique est une composante centrale du parcours coordonné. Voici comment cela fonctionne concrètement :

Comment le psychologue est mobilisé :

- Une fois que votre médecin a adressé votre enfant à la PCO 24 et que le dossier est validé, le médecin coordonnateur de la plateforme détermine quels bilans sont nécessaires — dont éventuellement le bilan psychologique.
- La PCO 24 dispose d'un **réseau de psychologues libéraux ayant conventionné** avec la plateforme. C'est la plateforme qui vous propose les contacts de ces professionnels, proches de votre domicile.

Qui prend rendez-vous :

- Dans certains cas, c'est la PCO qui prend directement le rendez-vous pour vous. Dans d'autres, elle vous communique la liste des professionnels conventionnés et vous contactez vous-même le psychologue.

La prise en charge financière :

- Normalement, les consultations d'un psychologue libéral **ne sont pas remboursées** par la Sécurité sociale.
- **Dans le cadre de la PCO 24**, les séances sont prises en charge à 100 % par l'Assurance Maladie via le **forfait d'intervention précoce**, sans aucun reste à charge pour la famille. Ce forfait couvre le bilan et les séances de suivi pendant la durée du parcours (12 mois, renouvelable jusqu'à 24 mois au total).

La coordination avec les autres professionnels :

- Le compte-rendu du bilan psychologique est transmis, avec votre accord, au médecin coordonnateur et aux autres intervenants du parcours (psychomotricien, ergothérapeute, orthophoniste...). Cette coordination est au cœur du fonctionnement de la PCO.

7. Questions fréquentes

Q : Faut-il une ordonnance pour consulter un psychologue ? Non. En dehors du parcours PCO, vous pouvez consulter un psychologue en cabinet libéral sans ordonnance. En revanche, dans le cadre du parcours PCO 24, c'est le médecin coordonnateur qui valide et prescrit le parcours de bilans, y compris le bilan psychologique. Cela permet la prise en charge financière.

Q : Le bilan va-t-il "étiqueter" mon enfant ? Le bilan n'est pas une sentence définitive. Il donne une photographie du fonctionnement de votre

enfant à un moment donné, pour adapter au mieux les aides et les accompagnements. Les résultats peuvent évoluer avec le temps, et le bilan n'est pas partagé sans votre accord.

Q : C'est remboursé en dehors de la PCO ? En dehors du parcours PCO, les consultations chez un psychologue libéral ne sont pas prises en charge par la Sécurité sociale. Certaines mutuelles remboursent partiellement. Il existe également le dispositif **MonSoutienPsy** (anciennement MonPsy), qui permet à certains publics de bénéficier de séances remboursées chez un psychologue conventionné, mais ce dispositif s'adresse principalement aux adultes et aux adolescents souffrant de troubles psychiques légers à modérés, et ne se substitue pas au bilan TND.

Q : Combien de séances de suivi sont prévues dans la PCO ? Le nombre de séances dépend des besoins de votre enfant et est défini dans le cadre du parcours validé par le médecin coordonnateur. Le forfait d'intervention précoce couvre un certain volume de séances sur 12 mois (renouvelable une fois).

Q : Mon enfant a peur d'y aller. Comment le préparer ? Vous pouvez lui expliquer qu'il va rencontrer quelqu'un qui aide les enfants à mieux se comprendre, et que ce ne sont pas des cours ni des examens. Le psychologue est habitué à accueillir des enfants anxieux et saura créer un climat de confiance, souvent à travers le jeu.

8. En résumé

- Le psychologue est titulaire d'un master universitaire (Bac +5) ; ce n'est pas un médecin, il ne prescrit pas de médicaments.
- Il se distingue du psychiatre (médecin) et du psychothérapeute (formation complémentaire en thérapie).
- Dans le parcours TND, il réalise des bilans psychologiques et neuropsychologiques pour évaluer les capacités cognitives, attentionnelles et comportementales de votre enfant.

- Le bilan n'est pas un contrôle : il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses, et les résultats permettent d'adapter les aides.
- Dans le cadre de la PCO 24, les bilans et séances de suivi sont pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie, sans reste à charge.
- La PCO coordonne les rendez-vous et partage les comptes-rendus entre professionnels, avec votre accord.

Pour aller plus loin

- [Ministère de la Santé — Les plateformes de coordination et d'orientation \(PCO\)](#)
- [La Maison de l'autisme — PCO et parcours](#)
- [Conseil départemental de la Dordogne — PCO 24](#)

Fiche rédigée par l'équipe PCO 24, en partenariat avec Psychopedia Formations. Sources : handicap.gouv.fr, maisondelautisme.gouv.fr, dordogne.fr, enfant-different.org, Imde.fr. Mise à jour : juin 2026.



PCO 24 Dordogne × Psychopedia Formations

Plateforme de Coordination et d'Orientation pour les troubles du neurodéveloppement
pco.psychopedia-formations.fr

Fiche rédigée par l'équipe PCO 24, en partenariat avec Psychopedia Formations. Sources : Haute Autorité de Santé (HAS), Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), Institut du Cerveau de l'Enfant (Robert-Debré). Mise à jour : juin 2026.